



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA TARIFICATION

POUR LES USAGERS UTILISANT LE SERVICE LORS DES SORTIES MENSUELLES (Article 48.24 de la Loi sur les transports (RLQ, c. T-12))

Avis est par les présentes donné que la tarification lors des sorties mensuelles du Service de transport collectif des Sources soit établie comme suit, tel qu'adopté par le conseil de la MRC des Sources le 16 février 2022 par la résolution 2022-02-11496 et sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022.

Sortie mensuelle à Victoriaville et Sherbrooke

5,00 \$/déplacement

DONNÉ à Val-des-Sources, ce 18 février 2022.

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier